



2013-03-28

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liens:

[Belgostat On-line](#)

[Information générale - PDE](#)

Les comptes 2012 des administrations publiques: déficit de 3,9 % du PIB avec la prise en compte de la recapitalisation de Dexia

Ce jeudi 28 mars 2013, l'Institut des comptes nationaux (ICN) publie les tableaux établis pour la notification du déficit public et de la dette publique à la Commission européenne dans le cadre de la [procédure des déficits excessifs](#) (PDE), ainsi que des données sur les interventions des administrations publiques dans le contexte de la crise financière.

Les tableaux PDE sont cohérents avec les statistiques habituelles de finances publiques, également publiées ce jour, via la base de données [Belgostat On-line](#). Ces statistiques donnent une première estimation provisoire des recettes, des dépenses et du solde de financement de l'ensemble des administrations publiques et de ses sous-secteurs pour l'année 2012¹.

Ensemble des administrations publiques

Le solde de financement des administrations publiques établi dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs a présenté un déficit de 3,9 % du PIB en 2012. Le transfert en capital réalisé à la fin de décembre de 2012 dans le cadre de l'injection de capital dans Dexia a pesé sur le solde de financement à hauteur de 0,8 % du PIB.

Les dépenses primaires ont augmenté de 1,4 % du PIB et se sont élevées à 51,3 % du PIB en 2012. Les charges d'intérêts ont, quant à elles, augmenté de 0,1 % du PIB pour représenter à 3,4 % du PIB. De leur côté, les recettes ont progressé de 1,3 % du PIB et se sont établies à 50,8 % du PIB.

L'augmentation des *dépenses primaires* est essentiellement imputable aux prestations sociales (+0,7 % du PIB) et aux autres dépenses en capital (+0,5 % du PIB). Les autres dépenses en capital ont été influencées en 2012 par la recapitalisation du holding Dexia (+0,8 % du PIB) alors qu'elles l'avaient été en 2011 par la liquidation encadrée du Holding communal qui avait vu les régions reprendre une partie de ses dettes et abandonner des billets de trésorerie à hauteur de 0,2 % du PIB.

La hausse des *charges d'intérêts* s'explique, d'une part, par l'augmentation du taux d'endettement et, d'autre part, par la réduction des revenus des swaps, lesquels avaient été particulièrement élevés en 2011.

La croissance des *recettes* est due à l'évolution à la fois des recettes fiscales et parafiscales (1,1 % du PIB) et des recettes non fiscales et non parafiscales (0,2 % du PIB). L'accroissement des recettes fiscales et parafiscales résulte principalement d'un gonflement des recettes fiscales: les impôts directs des sociétés (0,4% du PIB) augmentent suite à l'évolution des enrôlements et à l'instauration de contributions à charge des institutions de crédit tandis que les impôts indirects (0,3 % du PIB) sont impactés favorablement par les versements de la contribution de répartition à charges des exploitants nucléaires. De leur côté, les cotisations sociales (0,3 % du PIB) ont été soutenue par de l'augmentation de la part salariale dans le PIB. Les recettes non fiscales et non parafiscales augmentent essentiellement sous l'effet de la hausse des cotisations au système de garantie des dépôts et du remboursement par bpost de subsides indûment perçus dans les années passées.

¹ Les comptes trimestriels non financiers des administrations publiques seront disponibles lors de la prochaine publication des comptes trimestriels des secteurs prévue le 15 avril 2013.

La dette publique (définition Maastricht) a atteint 99,6 % du PIB à fin 2012, soit 1,8 point de pourcentage de plus que l'année précédente. Cette progression est imputable, outre le financement du solde des recettes et dépenses, à la participation de la Belgique au mécanisme de soutien mutuel du Fonds européen de stabilité financière (EFSF) et aux premiers apports de capitaux dans le Mécanisme européen de stabilité (ESM), pour au total 1,7 % du PIB. D'autres facteurs ont, en revanche, contribué à la baisse de la dette: il s'agit de l'utilisation d'excédents de liquidités disponibles en début d'année à la suite d'une émission particulièrement fructueuse de bons d'État clôturée en décembre 2011 (0,4 % du PIB), des remboursements effectués par KBC (1,1% du PIB) et des différences d'émission découlant d'émissions du Trésor conclues nettement au-dessus du pair (0,6% du PIB).

TABLEAU 1 DÉPENSES, RECETTES, SOLDE ET DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES SELON LA PROCÉDURE DES DEFICITS EXCESSIFS ¹

(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012
Dépenses totales	172.316	182.782	186.713	196.818	206.173
(en % du PIB)	(49,7)	(53,6)	(52,4)	(53,2)	(54,7)
Dépenses primaires	159.097	170.419	174.678	184.627	193.189
(en % du PIB)	(45,9)	(50,0)	(49,0)	(49,9)	(51,3)
dont:					
Rémunérations	41.858	43.485	44.667	46.562	48.192
Prestations sociales	80.128	85.989	88.417	92.860	97.345
Charges d'intérêts	13.219	12.363	12.035	12.191	12.984
(en % du PIB)	(3,8)	(3,6)	(3,4)	(3,3)	(3,4)
Recettes totales	168.826	163.847	173.284	183.041	191.322
(en % du PIB)	(48,7)	(48,1)	(48,7)	(49,5)	(50,8)
dont:					
Recettes fiscales et parafiscales	150.638	145.640	153.569	160.934	168.095
(en % du PIB)	(43,5)	(42,7)	(43,1)	(43,5)	(44,6)
Solde de financement	-3.490	-18.935	-13.430	-13.777	-14.851
(en % du PIB)	(-1,0)	(-5,6)	(-3,8)	(-3,7)	(-3,9)
Solde primaire	9.729	-6.572	-1.394	-1.586	-1.867
(en % du PIB)	(2,8)	(-1,9)	(-0,4)	(-0,4)	(-0,5)
Dette publique (définition Maastricht)	308.958	326.039	340.257	361.672	375.389
(en % du PIB)	(89,2)	(95,7)	(95,5)	(97,8)	(99,6)

Source: ICN.

¹ Dans le cadre de la procédure concernant les déficits excessifs, le solde de financement est corrigé pour inclure les paiements nets d'intérêts résultant d'accords de swaps et de contrats de garantie de taux.

Sous-secteurs des administrations publiques

L'évolution du solde de financement de l'ensemble des administrations publiques est le résultat de développements différents selon les sous-secteurs.

Le *pouvoir fédéral* a enregistré un déficit de 3,4 % du PIB en 2012, de même niveau que celui observé en 2011.

Les *communautés et régions* ont clôturé l'année 2012 avec un déficit de 0,1 % du PIB, en amélioration de 0,1 % du PIB.

Les comptes des *administrations locales* se sont clôturés avec un déficit de 0,3% du PIB, en détérioration de 0,2 % du PIB.

Les *administrations de sécurité sociale* ont affiché un déficit de 0,1 % du PIB, en détérioration de 0,1% du PIB.

TABLEAU 2 CAPACITÉ (+) / BESOIN (-) DE FINANCEMENT DES SOUS-SECTEURS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES SELON LA PROCÉDURE DES DÉFICITS EXCESSIFS

	2008	2009	2010	2011	2012
	(en millions d'euros)				
Pouvoir fédéral (S.1311)	-5.683	-14.227	-10.741	-12.451	-12.965
Communautés et régions (S.1312)	-94	-2.534	-2.443	-868	-338
Administrations locales (S.1313)	700	236	-106	-512	-1.275
Administrations de sécurité sociale (S.1314)	1.586	-2.411	-139	54	-273
Ensemble des administrations publiques (S.13)	-3.490	-18.935	-13.430	-13.777	-14.851
	(en % du PIB)				
Pouvoir fédéral (S.1311)	-1,6	-4,2	-3,0	-3,4	-3,4
Communautés et régions (S.1312)	0,0	-0,7	-0,7	-0,2	-0,1
Administrations locales (S.1313)	0,2	0,1	0,0	-0,1	-0,3
Administrations de sécurité sociale (S.1314)	0,5	-0,7	0,0	0,0	-0,1
Ensemble des administrations publiques (S.13)	-1,0	-5,6	-3,8	-3,7	-3,9

Source: ICN.

Note technique

A. La publication des tableaux EDP, fin mars et fin septembre, est conforme aux dispositions du Règlement (CE) n°479/2009 du Conseil du 25 mai 2009 relatif à l'application du protocole sur la procédure concernant les déficits excessifs annexé au traité instituant la Communauté européenne.

B. Trois mois après la fin de l'année, l'ICN diffuse une estimation des principales données relatives aux finances publiques. L'ICN respecte ainsi pleinement le Règlement (CE) n° 1500/2000 de la Commission du 10 juillet 2000 portant application du Règlement n° 2223/96 du Conseil en ce qui concerne les dépenses et recettes des administrations publiques, qui oblige les Etats membres à fournir ces données à Eurostat depuis le 31 mars 2001. Cette estimation est obtenue selon les mêmes concepts que les comptes détaillés des administrations publiques. Par rapport à ces derniers, la seule différence réside dans le caractère provisoire des données de base disponibles. Il va sans dire que l'information plus complète disponible lors de l'élaboration des comptes détaillés des administrations publiques est dès lors susceptible d'entraîner des révisions de cette première estimation provisoire.

En ce qui concerne la première version des comptes des administrations publiques établie à la fin du mois de mars, l'ICN l'établissait habituellement sur la base de données trimestrielles et annuelles, lesquelles étaient pour la plupart partielles, provisoires et incomplètes. En février 2011, le SPF Budget a transmis des données annuelles provisoires et pratiquement complètes des recettes et dépenses de l'année 2010 et l'ICN les a utilisées pour établir la première version des comptes du sous-secteur du pouvoir fédéral de l'année 2010. Depuis lors, constatant la bonne qualité des premières données ainsi rassemblées, l'exercice est devenu récurrent. Suite à l'"Upstream dialogue visit" menée en 2012 par Eurostat qui a rencontré les principaux fournisseurs de données financières des administrations publiques afin de les sensibiliser aux bonnes pratiques permettant de garantir la qualité des comptes publics, il a été demandé aux Communautés et régions ainsi qu'au SPF Sécurité sociale d'établir une première version des recettes et dépenses de l'année 2012 en février 2013 et de la mettre à la disposition de l'ICN afin que l'Institut puisse l'utiliser pour la première version des comptes 2012 du sous-secteur des Communautés et régions ainsi que du sous-secteur des administrations de sécurité sociale. Toutes les administrations concernées ont transmis les données demandées à l'ICN qui les a utilisées. Quant aux données financières des administrations locales, elles sont transmises aux administrations de tutelle au plus tôt six mois après la fin de l'année civile et l'accélération du calendrier de transmission à l'ICN, également demandée par Eurostat, devrait permettre de les intégrer dans la seconde version des comptes des administrations publiques publiée à la fin du mois de septembre.

Par ailleurs, conformément au souhait exprimé par Eurostat lors des différentes visites de dialogue en ce qui concerne l'exhaustivité du périmètre des administrations publiques ainsi qu'à ses avis concernant des cas spécifiques, l'ICN a reclassé un certain nombre d'unités publiques dans le secteur des administrations publiques dont notamment les trois sociétés régionales d'investissement (Société régionale d'investissement de Bruxelles, Société régionale d'investissement de Wallonie, Participatiemaatschappij Vlaanderen) et la Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures.

Lors de la première publication des données de l'année précédente en mars de l'année courante, les années pour lesquelles un résultat annuel avait déjà été publié ne faisaient normalement pas l'objet d'une révision. Afin de se conformer aux meilleures pratiques européennes, il a été décidé de revoir les données des trois dernières années pour lesquelles un résultat annuel avait déjà été publié.